

FICHE D'INSCRIPTION 2015 & 2016

Je soussigné(e) : Nom.....Prénom :.....
 Epoux ou épouse de :
 Adresse :N°..... Bte.....
 Code postal :Localité :
 Tel privé :Tel bureau :GSM :.....
 Date de naissance.....Nationalité.....
 Profession :Email :

Demande son admission au Club Alpin Belge, fédération francophone d'escalade alpinisme et randonnée.
 A titre principal au club CAB Bruxelles-Brabant ASBL IBAN: BE71 0014 9532 9869 BIC: GEBABEBB

Le nouveaux tarifs sont établis comme suit.
 Du 1/09/15 au 31/08/16 ou du 1/01/16 au 31/12/16 . Ce sera la période la plus avantageuse qui sera proposée à la date d'inscription.

2015 - 2016	Soit annuelle 1/01- 31/12 Soit scolaire 1/09 - 31/08	
	Cotis 1er de famille	Coti suivants de famille
Alpin Adulte (+ de 24 ans)	84,00	76,00
Alpin «JUNIOR» (24 ans)	53,00	45,00
Bel Indoor Adulte(+24ans)	33,00	29,00
Bel Indoor «JUNIOR»	19,00	16,00
Bel Rando et Sympatisants	33,00	26,00

Date :Signature :

Je verse le montant de ma cotisation :€ sur le compte du club le :
 En tant que nouveau membre « Club Alpin » je joins un certificat médical

Pour les moins de 18 ans

Je soussigné(e) :

...Nom.....Prénom :

Agissant en qualité de père,mère, tuteur autorise celui ou celle-ci à s'inscrire au CAB et à pratiquer l'escalade. £Je note qu'il m'est vivement recommandé de ne laisser l'intéressé(e) pratiquer l'escalade qu'accompagné(e) de personnes expérimentées et dégage en toute hypothèse la responsabilité du CAB en cas d'accident qui pourrait être causé par (nom du candidat).....

Date :Signature :

La cotisation couvre un exercice de 12 mois :
 Soit du 1er janvier au 31 décembre (cotisation annuelle)
 Soit du 1er septembre au 31 août (cotisation scolaire)

Voir au dos le résumé des conditions particulières de notre assurance

ASSURANCE — Résumé des conditions particulières
Police n°99.063.023 chez Fortis AG

Nos membres sont assurés pour les activités reprises dans nos statuts à titre d'amateur non rémunéré organisées ou non par notre association.

Sont exclues de la garantie: le saut en parachute, le vol à voile, l'U.L.M., le deltaplane, la montgolfière, le benji, le parapente, le saut à skis.

Responsabilité civile (dans les limites du contrat

Domages corporels : 3.718.403,00 €

Domages matériels : 371.840,00 €

Franchise : 125,00 €

Frais de recherches et secours : 10.000 € sans dépasser 24.789,00 € par sinistre frappant plusieurs assurés.

Franchise Europe : 1.000,00 €

Franchise hors Europe : 1.650,00 €

Individuelle accident

La compagnie s'engage à payer les sommes convenues lorsque l'assuré est victime d'un accident survenu lors d'une activité assurée.

Décès : 7.437, 00 €

Invalidité permanente (100%) 14.874,00 €

Frais médicaux à charge de l'assuré: franchise anglaise de 250,00 €, c'est-à-dire que si les frais supportés sont inférieurs à 250,00 €, ils restent à charge de l'assuré. S'ils sont supérieurs à 250,00 €, ils seront remboursés à partir du premier cent jusqu'à un plafond de 2.500,00€

Protection juridique

*Intervention limitée à 15.000,00 € pour les dommages matériels et immatériels.

*Intervention limitée à 35.000, 00 € pour le recours civil concernant les lésions corporelles.